

DEMANDE DE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT LORS D'UNE VENTE IMMOBILIERE 2026

Assainissement Collectif (AC) ☐
(Réseau eaux usées)

Assainissement Non Collectif (ANC) ☐
(Système individuel : fosse, épandage, etc.)

Coordonnées du propriétaire : ☐ Mme ☐ M. Mail :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Téléphone :

Date et lieu de naissance **du demandeur** :

Lieu du diagnostic :

N° dossier :

Adresse :

Complément d'adresse :

N° section et parcelle :

CP : Commune :

Personne ou agence à contacter (présence obligatoire sur les lieux du diagnostic) :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Merci de préciser l'état du branchement d'eau

en service ☐

hors service ☐

- Impératif** : Joindre à la demande l'extrait cadastral permettant de localiser le bien concerné (1/500)

Disponibilités : (Contrôle uniquement le matin)

Personne destinataire du compte-rendu du diagnostic, en plus du propriétaire qui est obligatoirement destinataire du compte rendu :

☐ Agence :

Adresse :

Mail :

☐ Notaire :

Adresse :

Mail :

☐ Autre :

Adresse :

Mail :

Tarif pour des prestations à réaliser **sous un délai de 10 ou de 20 jours ouvrés** à compter de la date de réception de la demande signée au Pôle Assainissement.

Facturation : Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

signataire de la présente demande

Adresse :

CP : Commune :

m'engage à payer la somme de :

Pour une habitation de 1 à 12 points d'eau**

Sous 20 jours
☐ 204.49 € TTC*

Sous 10 jours
☐ 313.50 € TTC*

Pour une habitation de 13 à 20 points d'eau**

☐ 461.12 € TTC*

☐ 737.77 € TTC*

Pour une habitation à partir de 21 points d'eau **

☐ 649.00 € TTC*

☐ 946.00 € TTC*

Pour une maison inhabitable ou ruine
ou dépourvu de point d'eau ***

☐ 82.50 € TTC*

☐ Diagnostic supplémentaire sur un même site sans déplacement supplémentaire : 100.32 € TTC*

☐ Contre-Visite 113.41€ TTC*

**Le règlement se fera auprès du Trésor Public après réception de la facture.*

**Points d'eau = évier, WC, lavabo, douche, baignoire, machine à laver linge et vaisselle, etc. ...

***Eléments sanitaires = WC, lavabo, douche, baignoire, évier.

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande de diagnostic d'assainissement, vous serez contacté par téléphone pour vous proposer une date de rendez-vous afin de réaliser le contrôle de l'installation d'assainissement pour l'habitation sise à l'adresse indiquée sur le bon de commande.

Pour le bon déroulement du diagnostic de **l'assainissement collectif (AC) et non collectif (ANC)**, nous vous remercions de :

- **Rendre accessible les regards de visite sur les réseaux privés et les ouvrages** (fosse, filtres et bac à graisses éventuels, épandage en ce qui concerne l'ANC...).
- Rechercher tout document utile pouvant faciliter le diagnostic : plans de l'installation, références cadastrales de votre parcelle, documents relatifs aux travaux d'assainissement (factures des travaux réalisés, documents techniques...).
- Vous munir de la dernière facture de vidange (pour l'ANC).

Important :

- L'évaluation de l'installation se fait sur la base des observations constatées sur le terrain par le technicien.
- En cas de la mise en œuvre d'une installation d'ANC **SANS** instruction et/ou **SANS** contrôle de réalisation des travaux par le SPANC, il sera procédé en plus de la facturation du diagnostic vente, à la facturation d'un contrôle travaux au tarif de **219.78 € TTC**, et d'une pénalité pour non-respect des procédures réglementaires.
- Dans le cadre du RGPD, Eaux de Vienne-Siveer exploite les données recueillies afin de traiter votre demande de diagnostic. Pour plus d'informations sur la gestion de vos données personnelles, vous pouvez retrouver notre politique de protection des données sur notre site internet : www.eauxdevienne.fr/donnees-personnelles/



En absence d'accessibilité aux ouvrages, le contrôle ne pourra se dérouler et un déplacement sans intervention vous sera facturé au tarif de 69.41 € TTC. *

Fait à

Le

Nom :

Prénom :

« Lu et approuvé »

Signature du Pétitionnaire :

Cachet pour professionnel

Document à compléter et à renvoyer au Pôle Assainissement par courrier ou par mail :

55 rue de Bonneuil Matours CS 90825 86034 POITIERS CEDEX

☎ Téléphone : 05 49 61 61 38

✉ e-mail : pole-assainissement@eauxdevienne.fr

* Selon le barème en vigueur au moment du contrôle. Tarif 2026 auquel s'ajoute la T.V.A. en vigueur 10 %.